

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR
DES RÈGLEMENTS 465, 466, 467 ET 468**

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur des règlements suivants :

Règlement 465 *Règlement concernant l'octroi d'un crédit de taxes à Ambition Habitation en lien avec le Projet de la rue Parent*

Adoption par le conseil : 19 août 2025

Règlement 466 *Règlement concernant les dépenses des membres du conseil et les modalités de remboursement*

Adoption par le conseil : 19 août 2025

Règlement 467 *Règlement concernant le régime supplémentaire de retraite des employés de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield*

Adoption par le conseil : 19 août 2025

Règlement 468 *Règlement concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield*

Adoption par le conseil : 19 août 2025

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Les règlements mentionnés précédemment peuvent être consultés sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : <https://www.ville.valleyfield.qc.ca/reglements-municipaux>. Une copie est aussi déposée au Service du greffe et des affaires juridiques au 4^e étage de l'hôtel de Ville au 61, rue Sainte-Cécile à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 27 août 2025.

Josée Bourdeau, notaire, OMA
Greffière adjointe